

Révision du Plan Local d'Urbanisme

Commune de **MOUTHIERS - SUR-**
BOËME

PIECE N° 4.3

INVENTAIRE DU PATRIMOINE **DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE** **L123-1-5-III,2° DU CODE DE L'URBANISME**

Les principes directeurs du Code de l'Urbanisme

L'article L123-1-5, III, 2° du Code de l'Urbanisme, stipule que : « Le règlement peut, en matière de caractéristiques architecturale, urbaine et écologique :

[...] 2° Identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique, notamment pour la préservation, le maintien ou la remise en état des continuités écologiques et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur préservation ;».

A ce titre, le recensement des éléments d'intérêt patrimonial a été effectué sur la base d'un inventaire photographique réalisé entre 2013 et 2015. Cet inventaire comprend des éléments de type naturel tels que des arbres remarquables, des éléments bâtis, tel que des bâtiments religieux ou des corps de ferme, ainsi que des éléments relevant du « petit patrimoine », à l'image de puits, porches et calvaires... Cet inventaire mentionne également l'ensemble des haies d'intérêt patrimonial majeur, figurant au sein du zonage du PLU, afin d'en assurer une protection durable. Cette démarche d'inventaire inclut des prescriptions relatives à la protection et la gestion de ce patrimoine.

Au-delà des prescriptions particulières associées à chaque élément inventorié, il convient de retenir des prescriptions d'ordre général :

- Les ensembles architecturaux identifiés doivent être préservés. Une modification partielle peut être admise dès lors que leur état global et aspect visuel ne sont pas compromis par les travaux envisagés.
- Les parcs et jardins d'intérêt paysager identifiés au plan de zonage doivent être préservés en l'état. Ils ne peuvent faire l'objet de projet de constructions. Les murets clôturant ces jardins doivent également être conservés. En cas de restauration, il conviendra de respecter leurs caractéristiques originelles (matériaux, méthode de construction).
- Concernant les éléments végétaux, le dessouchage des haies ou encore l'arrachage des arbres et plantations recensés est interdit. Cependant, des dérogations sont possibles dans des circonstances précises : mauvais état sanitaire, problématiques d'ordre fonctionnel (accessibilité à une parcelle), sécuritaire (visibilité...). La suppression des éléments végétaux inventoriés donnera obligatoirement lieu à des replantations d'essences équivalentes sur le territoire.

N° : 1



Caractéristiques	<p>Corps de ferme dont la partie basse remonte au XVI ème siècle.</p> <p>Pigeonnier carré muni d'une lucarne à fronton pignon décorée d'une coquille</p> <p>Présence d'un ancien four à pain</p>
Localisation	Chez Grenet
Références cadastrales	933, 932
Intérêt	Architectural
Prescriptions	L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU. Les éléments maçonnes de clôture (pilastres, murets...) doivent être également conservés.

N° : 2



Caractéristiques	Pigeonnier Le bâti originel a subi de lourdes altérations avec de nouvelles ouvertures et des constructions récentes sans cohérence avec l'existant
Localisation	La Péreuse
Références cadastrales	1041
Intérêt	Architectural
Prescriptions	La couverture du pigeonnier devra être préservée, en cas de réfection, elle sera réalisée avec le matériau originel. Les détails et modénatures seront conservées. Les murs en moellons resteront, soit en pierres apparentes, soit enduits lorsqu'ils l'étaient.

N° : 3

**Caractéristiques**

Lavois

Localisation

Gersac

Références cadastrales

1083 - Domaine public

Intérêt

Historique

Prescriptions

En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originelles de cet élément de petit patrimoine (matériaux, méthode de construction).

N° : 4

**Caractéristiques**

Muret

Localisation

Bourg - Route de Fouquebrune

Références cadastrales

Domaine public

Intérêt

Historique

Prescriptions

En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originelles de ce muret (matériaux, méthode de construction).

1. Préserver l'identité rurale du territoire

N° : 5



Caractéristiques	Domaine en date du XVIème siècle Maison de maître et ses annexes (Pigeonnier, appartement, granges...) accompagnées d'un Parc et ses Terrasses, murs de jardins, escaliers pierre de Fouquebrune du XVIIIème siècle
Localisation	Les Gagniers
Références cadastrales	480,482,483,1641,1642
Intérêt	Architectural et paysager
Prescriptions	L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU. Les éléments maçonnés de clôture (piliers, murets...) doivent être également conservés.

N° : 6



Caractéristiques	Logis et son parc
Localisation	Le Gué
Références cadastrales	1131
Intérêt	Architectural et paysager
Prescriptions	L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU. Les éléments maçonnés de clôture (piliers, murets...) doivent être également conservés.

1. Préserver l'identité rurale du territoire

N° : 7

**Caractéristiques**

Arbre remarquable

Localisation

Le Gagnier

Références cadastrales

Domaine public

Intérêt

Paysager

Prescriptions

Le dessouchage des haies et plantations recensées, est interdit sauf si leur état sanitaire ou un enjeu fonctionnel (besoin d'aménager un accès) ou sécuritaire (problème de visibilité le long d'un axe de circulation ou carrefour) le justifie et dans ce cas sous réserve d'en replanter l'équivalent sur le territoire communal.

N° : 8

**Caractéristiques**

Logis des Rousselières - Château de la fin du XIXème siècle

Pilastres et allée plantée face à l'entrée du domaine

Localisation

Les Rousselières

Références cadastrales

583, 584, 585

Intérêt

Architectural et paysager

Prescriptions

L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU. Les éléments maçonnisés de clôture (pilastres, murets...) doivent être également conservés.

N° : 9

**Caractéristiques**

Vieux chêne

Localisation

Boisblet

Références cadastrales

1548

Intérêt

Paysager

Prescriptions

Le dessouchage des haies et plantations recensées, est interdit sauf si leur état sanitaire ou un enjeu fonctionnel (besoin d'aménager un accès) ou sécuritaire (problème de visibilité le long d'un axe de circulation ou carrefour) le justifie et dans ce cas sous réserve d'en replanter l'équivalent sur le territoire communal.

N° : 10

**Caractéristiques**

Corps de logis rectangulaire de la fin du XVIème siècle.

Présence d'une tour en poivrière.

Localisation

Boisblet

Références cadastrales

858, 859, 862, 860, 1546

Intérêt

Architectural

Prescriptions

L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU. Les éléments maçonnisés de clôture (pilastres, murets...) doivent être également conservés.

N° : 11



Caractéristiques	Maisons ouvrières
Localisation	Bourg
Références cadastrales	1356
Intérêt	Architectural
Prescriptions	L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU.

N° : 12



Caractéristiques	Four à pain
Localisation	Bourg, rue du fournil
Références cadastrales	99
Intérêt	Architectural
Prescriptions	L'aspect extérieur de cette construction doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU.

N° : 13



Caractéristiques	Pigeonnier
Localisation	Chez Garnaud, Route de la Rochandry
Références cadastrales	41
Intérêt	Architectural
Prescriptions	La couverture du pigeonnier devra être préservée, en cas de réfection elle sera réalisée avec le matériau originel. Les détails et modénatures seront conservées. Les murs en moellons resteront, soit en pierres apparentes, soit enduits lorsqu'ils l'étaient.

N° : 14



Caractéristiques	Logis dont les bases remontent à la Guerre de Cent Ans. Il a été reconstruit à la fin du XVème siècle. Corps de bâtiment rectangulaire édifié sur un rocher qui domine un étang. Présence d'une double enceinte avec des fossés en eau.
Localisation	Forges
Références cadastrales	2 300
Intérêt	Architectural,
Prescriptions	L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU. Les éléments maçonnisés de clôture (pilastres, murets...) doivent être également conservés.

N° : 15

**Caractéristiques**

Parc et dépendance (dont résurgences) du logis de Forges.

Localisation

Forges

Références cadastrales

506

Intérêt

Paysager

Prescriptions

Le dessouchage des haies et plantations recensées, est interdit sauf si leur état sanitaire ou un enjeu fonctionnel (besoin d'aménager un accès) ou sécuritaire (problème de visibilité le long d'un axe de circulation ou carrefour) le justifie et dans ce cas sous réserve d'en replanter l'équivalent sur le territoire communal.

N° : 16

**Caractéristiques**

Gare de la moitié du XIXème siècle.

Localisation

Bourg

Références cadastrales

2260

Intérêt

Architectural

Prescriptions

L'aspect extérieur des constructions doit être conservé (volume, matériaux)

N° : 17



Caractéristiques Bourg, muret, pilastres, façades, puits, fours à pains, lavois...

Localisation Le bourg

Références cadastrales

Intérêt Architectural

Prescriptions L'aspect extérieur de cette construction doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU.

N° : 18



Caractéristiques Viaduc des Coudaubières

Localisation Les Coudaubières

Références cadastrales Domaine public

Intérêt Architectural

Prescriptions En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originnelles de cet élément (matériaux, méthode de construction).

N° : 19

**Caractéristiques**

Domaine avec présence d'une haute tour carrée. Portail en anse de panier de porte qui date de 1781.

Localisation

Le Mainadaud

Références cadastrales

42

Intérêt

Architectural

Prescriptions

L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU. Les éléments maçonnés de clôture (pilastres, murets...) doivent être également conservés.

N° : 20

**Caractéristiques**

Corps de logis et porche (XVIIIème siècle) à trois niveaux

Localisation

Le Portail

Références cadastrales

1518, 1519

Intérêt

Architectural

Prescriptions

Les murets de clôtures et les porches en pierre doivent être préservés et restaurés avec les techniques et matériaux d'origine.
Les détails et modénatures seront conservées.

N° : 21



Caractéristiques	Porche
Localisation	Le Roc
Références cadastrales	27, 26
Intérêt	Architectural
Prescriptions	<p>Les murets de clôtures et les porches en pierre doivent être préservés et restaurés avec les techniques et matériaux d'origine.</p> <p>Les détails et modénatures seront conservées.</p>

N° : 22



Caractéristiques	Lavoir
Localisation	Le Roc
Références cadastrales	109
Intérêt	Architectural
Prescriptions	<p>En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originelles de cet élément de petit patrimoine (matériaux, méthode de construction).</p>

N° : 23



Caractéristiques	Monument aux morts
Localisation	Bourg
Références cadastrales	Domaine public
Intérêt	Historique
Prescriptions	En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originelles de cet élément de petit patrimoine (matériaux, méthode de construction).

N° : 24



Caractéristiques	Croix et monument aux morts
Localisation	Bourg
Références cadastrales	70
Intérêt	Historique
Prescriptions	En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originelles de cet élément de petit patrimoine (matériaux, méthode de construction).

N° : 25



Caractéristiques	Bélier Hydraulique
Localisation	Route du viaduc
Références cadastrales	1227
Intérêt	Architectural, historique
Prescriptions	L'aspect extérieur des constructions doit être conservé (volume, matériaux)

N° : 26



Caractéristiques	Statues
Localisation	Entrée nord du bourg
Références cadastrales	Domaine public
Intérêt	Architectural
Prescriptions	En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originnelles de cet élément de petit patrimoine (matériaux, méthode de construction).

N° : 27



Caractéristiques	Lavoir
Localisation	Bourg
Références cadastrales	1629
Intérêt	Architectural
Prescriptions	En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originnelles de cet élément de petit patrimoine (matériaux, méthode de construction).

N° : 28



Caractéristiques	Puits
Localisation	Bourg
Références cadastrales	1629
Intérêt	Architectural
Prescriptions	En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originnelles de cet élément de petit patrimoine (matériaux, méthode de construction).

N° : 29

**Caractéristiques**

Lavoir et fontaine

Localisation

Le Morinaud

Références cadastrales

612, 613

Intérêt

Architectural, historique

Prescriptions

En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originelles de cet élément de petit patrimoine (matériaux, méthode de construction).

N° : 30

**Caractéristiques**

Croix

Localisation

Forge

Références cadastrales

2296

Intérêt

Historique

Prescriptions

En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originelles de cet élément de petit patrimoine (matériaux, méthode de construction).

N° : 31



Caractéristiques	Pilastres et maison ancienne
Localisation	Bourg
Références cadastrales	1949
Intérêt	Architectural
Prescriptions	L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU. Les éléments maçonnisés de clôture (pilastres, murets...) doivent être également conservés.

N° : 32



Caractéristiques	Logis et ancienne maison de meunier Moulin à farine et huile de noix du XVIIè siècle
Localisation	Le Moulin du Duc
Références cadastrales	1139, 1140, 1623, 1624
Intérêt	Architectural
Prescriptions	L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU. Les éléments maçonnisés de clôture (pilastres, murets...) doivent être également conservés.

N° : 33

**Caractéristiques**

Porche

Localisation

Le Morinaud

Références cadastrales

1727

Intérêt

Architectural

Prescriptions

Les murets de clôtures et les porches en pierre doivent être préservés et restaurés avec les techniques et matériaux d'origine.
Les détails et modénatures seront conservées.

N° : 34

**Caractéristiques**

Corps de ferme, arbre remarquable

Localisation

Le Bournet

Références cadastrales

2602, 2603, 2604, 2605, 2608

Intérêt

Architectural, écologique

Prescriptions

L'aspect extérieur des constructions doit être conservé, leur évolution devant se conformer au règlement du PLU. Les éléments maçonnisés de clôture (pilastres, murets...) doivent être également conservés.

N° : 35

**Caractéristiques**

Pigeonnier couvert en poivrière

Localisation

Chez Naulet

Références cadastrales

1024

Intérêt

Architectural

Prescriptions

La couverture du pigeonnier devra être préservée, en cas de réfection elle sera réalisée avec le matériau originel. Les détails et modénatures seront conservées. Les murs en moellons resteront, soit en pierres apparentes, soit enduits lorsqu'ils l'étaient.

N° : 36

**Caractéristiques**

Four à pain

Localisation

Le Grand Guerin

Références cadastrales

136

Intérêt

Architectural

Prescriptions

La restauration de ce patrimoine devra permettre de lui restaurer son aspect et sa forme d'origine dans le respect des matériaux et techniques traditionnelles

N° : 37

**Caractéristiques**

Four à pain

Localisation

Le Morinaud

Références cadastrales

1861

Intérêt

Architectural / Culturel

Prescriptions

La restauration de ce patrimoine devra permettre de lui restaurer son aspect et sa forme d'origine dans le respect des matériaux et techniques traditionnelles

N° : 38

**Caractéristiques**

Porche

Localisation

Le Morinaud

Références cadastrales

2160

Intérêt

Architectural

Prescriptions

Les murets de clôtures et les porches en pierre doivent être préservés et restaurés avec les techniques et matériaux d'origine. Les détails et modénatures seront conservées.

N° : 39

**Caractéristiques**

Four à Pain

Localisation

Le Petit Guillon

Références cadastrales

2418

Intérêt

Architectural / Culturelle

Prescriptions

La restauration de ce patrimoine devra permettre de lui restaurer son aspect et sa forme d'origine dans le respect des matériaux et techniques traditionnelles

N° : 40

**Caractéristiques**

Croix

Localisation

Gersac

Références cadastrales

Domaine Public

Intérêt

Historique

Prescriptions

En cas de restauration, il conviendra de respecter les caractéristiques originelles de cet élément de petit patrimoine (matériaux, méthode de construction).